



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice :27
Membres présents : 24
Procurations :3
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre :0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés :

Mme Isabelle BERNADET (Procuration à I. DEXPERT), M. Laurent SOULARD (Procuration P. DUFAU), M. Jacques DELLION (Procuration à D. BARREYRE)

Secrétaire de séance : Mme Danielle BARREYRE

N° DE_2022_021

OBJET : TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN A LA CATHEDRALE ST JEAN BAPTISTE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - TRANCHE 5 OPTIONNELLE 1

Mme Marie-Bernadette Dulau propose au Conseil Municipal de poursuivre les travaux de gros entretien à la Cathédrale St Jean Baptiste et de solliciter les aides publiques portant sur la **Tranche 5 – optionnelle n° 1** et concernant :

- la restauration des arcs-boutants ABS3, ABS4, ABS 5 et ABS 6
- la restauration de la couverture du bas-côté sud des travées 3, 4, 5 et 6
- la restauration des maçonneries du bas-côté sud des travées 3, 4, 5 et 6
- et la restauration des vitraux et des maçonneries des baies 34, 32, 30 et 28

Le montant des travaux est estimé à **209 386.66 € HT.**

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant des travaux de la Tranche 5 – optionnelle 1 209 386.66 € HT
Aide de l'Etat 40 %..... 83 754.66 €
Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine 15 %..... 31 408.00 €
Aide du Conseil Départemental de la Gironde 15 % affectée du CDS 1.20 37 689.60 €
Quote-part restant à la charge de la commune..... 56 534.40 €
La commune préfinancera la TVA

La Tranche 4 étant terminée, les travaux de la Tranche 5 sont programmés dès cette année et 2023.

Mme Marie-Bernadette Dulau demande à l'assemblée de solliciter les aides de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Considérant que la Cathédrale St Jean Baptiste appartient à la commune et que cet édifice majeur est classé monument historique classé et inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO placé sur un chemin de St Jacques de Compostelle ;
- Considérant l'importance de la 2^{ème} phase des travaux qui nécessite une réalisation en plusieurs tranches ;
- Considérant que les travaux de la tranche 4 ferme ont été réalisés en 2020/2021 et qu'il est convient de solliciter les aides publiques pour la réalisation de la Tranche 5 ;
- Considérant que la commune doit entretenir ce monument historique ;
- Vu, l'avis de M. le Conservateur Régional des Monuments Historiques ;

PREND ACTE du programme détaillé par le Cabinet Architecture Patrimoine représenté par les architectes P. Leblanc – Delphine Gramaglia - D. Boullanger.

DECIDE de réaliser la **tranche 5 optionnelle 1** sous réserve de l'obtention des aides publiques sollicitées.

DECIDE d'engager dès l'exercice 2022 les dépenses relatives à la procédure de mise en concurrence des entreprises chargées de réaliser ces travaux à partir de 2020.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant des travaux de la Tranche 5 – optionnelle 1	209 386.66 € HT
Aide de l'Etat 40 %.....	83 754.66 €
Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine 15 %.....	31 408.00 €
Aide du Conseil Départemental de la Gironde 15 % affectée du CDS 1.20.....	37 689.60 €
Quote-part restant à la charge de la commune.....	56 534.40 €

La commune préfinancera la TVA

SOLLICITE une aide de l'ETAT – DRAC de 40 % d'un montant de 83 754.66 €.

SOLLICITE une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un titre de la valorisation du patrimoine d'un montant 31 408 €.

SOLLICITE une aide du Conseil Départemental de la Gironde au titre de la protection et valorisation du patrimoine d'un montant de 37 689.60 €.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions sous réserve que la part restante de la commune de Bazas ne soit pas supérieure à 30 %.

S'ENGAGE à préfinancer la TVA.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présent et de signer tous actes en découlant.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

